Plan Climat Air Energie Territorial

Loire Angers

pole-metropolitain-loire-angers.fr

Rapport d'évaluation à mi-parcours

2020-2023

Comité syndical du PMLA du 4/12/23

Tome 1

Sommaine

4 Avant-propos

5 Introduction

8 1ère partie : l'évaluation globale à mi-parcours

23 2ème partie : l'évaluation à mi-parcours du programme d'actions

35 3ème partie : le bilan de la gouvernance et de l'animation

37 4ème partie : les freins et les leviers à l'action locale

38 5ème partie : l'articulation avec les documents cadres

40 6ème partie : les perspectives et évolutions futures du PCAET

42 Conclusion

Liste des abréviations

AASQA : Association Agrée de Surveillance de la Qualité de l'Air

AEC : Air Energie Climat

ALH : Angers Loire Habitat

ALISEE : Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et l'Environnement

ALM : Angers Loire Métropole

ALS : Anjou Loir et Sarthe

AURA : Agence d'Urbanisme Angevine

BIMBY : Build in My Backyard

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CAPDL : Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire

CODEV : Conseil de Développement

CNPFT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

COPIL : Comité de pilotage

COTECH : Comité technique

COVNM : Composé Organique Volatil Non Méthanique

DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs

ELLA : Energies renouvelables et citoyennes Loire Layon Aubance

ENAF : Espace Naturel Agricole et Forestier

ENR : Energies renouvelables

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GES : Gaz à Effet de Serre

GWH : Gigawattheure

KTEQCO2 : Kilotonnes équivalent CO2

LLA : Loire Layon Aubance

Loi LOM : Loi d'Orientation des Mobilités

LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

NH3 : Ammoniac

NOX : Oxydes d'azote

PAS : Projet d'Aménagement Stratégique

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PLU(I) : Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal)

PM2,5 : Particules fines inférieures à 2,5 micromètres

PM10 : Particules fines inférieures à 10 micromètres

PMLA : Pôle Métropolitain Loire Angers

PPE : Programmations Pluriannuelles de l'Energie

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIEML : Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone

SO2 : Dioxyde de soufre

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

TWH : Térawattheure

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

Avant-propos

Pourquoi ce bilan ?

Le bilan à mi-parcours des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) est prévu par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 qui stipule qu'une évaluation à mi-parcours des PCAET doit être réalisée trois ans après leur adoption. Il s'adresse à toutes les parties prenantes du territoire œuvrant dans cette dynamique commune de préservation de l'environnement (élus, partenaires, agents, citoyens…).

Le bilan rend compte des résultats, de la mobilisation des territoires et du chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre les objectifs contenus dans le PCAET, il s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration continue.

L'exercice de bilan du PCAET se heurte cependant à plusieurs limites. En effet, la périodicité et la date de parution de certains indicateurs rendent parfois impossible le fait d'avoir des données récentes, obligeant alors à analyser une donnée antérieure au Plan Climat. De plus, certaines actions de « long court » ne peuvent attester d'un résultat précis au bout de seulement 3 ans. Cela soutient alors le fait d'avoir un suivi régulier du PCAET avec des indicateurs mobilisables simplement et efficacement. Le bilan est ainsi l'occasion d'aller au-delà de ces limites par un suivi parfois plus qualitatif que quantitatif.

Quels enjeux ?

- Visualiser l'état d'avancement des actions
- Evaluer le niveau d'atteinte des objectifs en 2023 dans la perspective du bilan à 2026
- Redynamiser la démarche PCAET auprès de l'ensemble des acteurs du territoire
- Favoriser la coopération entre les porteurs d'actions à travers un exercice collectif et partagé et être transparent auprès des citoyens
- Expérimenter une méthode de suivi reproductible annuellement
- Analyser le fonctionnement de la gouvernance en la réorientant si nécessaire
- Entamer les réflexions autour de la révision du PCAET en 2026

Introduction

L'élaboration du Plan Climat Loire Angers par le Pôle Métropolitain Loire Angers

Le Pôle Métropolitain Loire Angers (PMLA) est un syndicat mixte fermé regroupant trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont deux communautés de communes (Anjou Loir et Sarthe, Loire Layon Aubance) ainsi qu'une communauté urbaine (Angers Loire Métropole).

En 2017, les 3 intercommunalités composant le Pôle métropolitain Loire Angers (cf. carte ci-contre) lui ont transféré la compétence élaboration, révision, modification, suivi du PCAET. Il s'agit d'une possibilité récente donnée par l'article L. 229-26 du Code de l'environnement.

Le premier PCAET Loire Angers a ainsi été adopté par le PMLA le 30 novembre 2020.

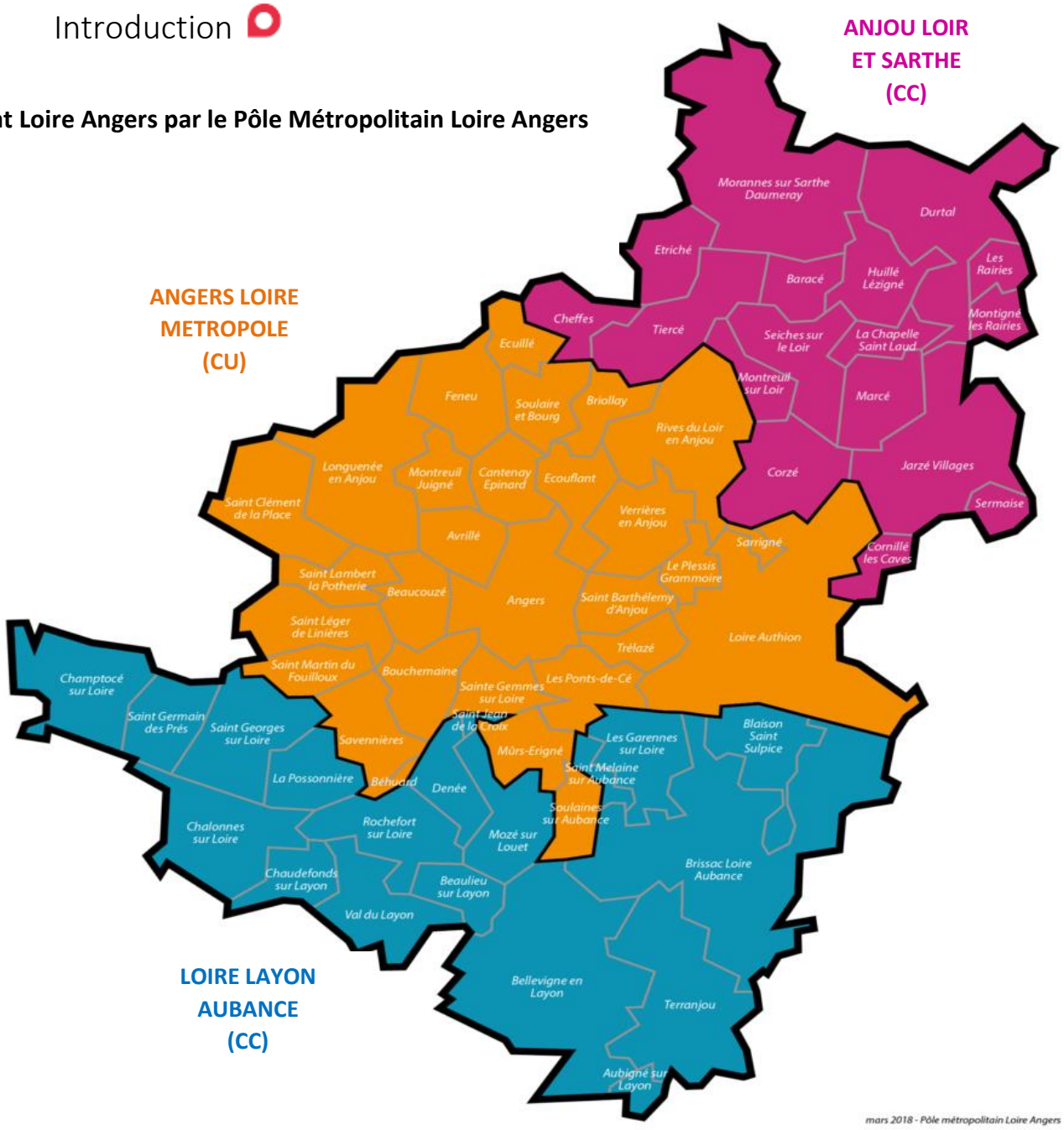

La chronologie du PCAET Loire Angers

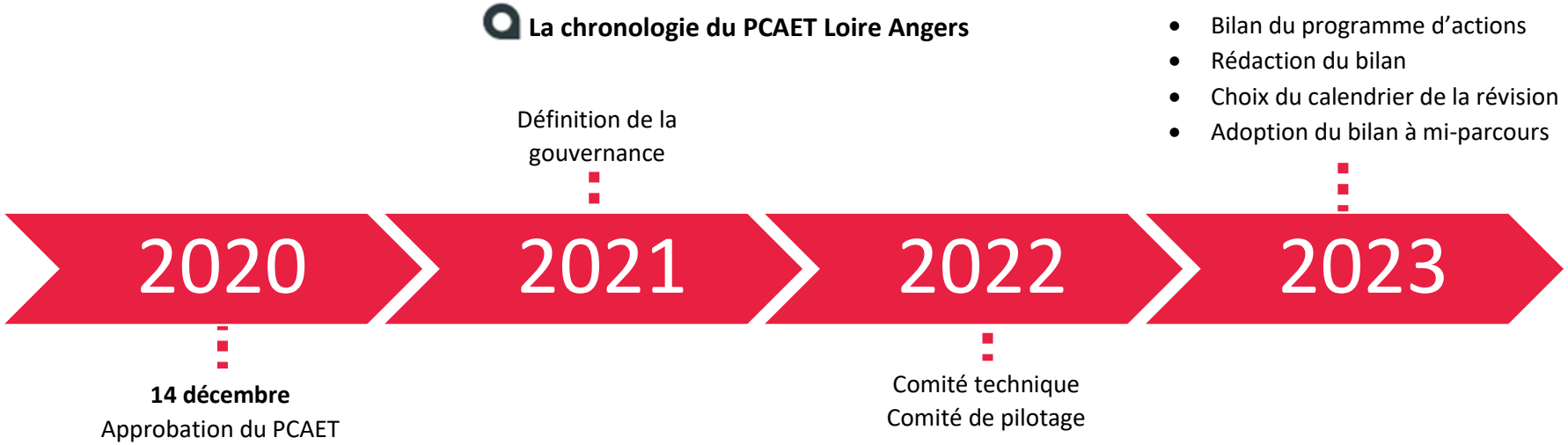

Les spécificités du PCAET Loire Angers

- Le PCAET Loire Angers

La loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 rend le Plan Climat obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, faisant des collectivités les coordinatrices de la transition énergétique sur le territoire. A ce titre, les 3 EPCI formant le PMLA sont tenus de réaliser un PCAET. Ils ont fait le choix d'adopter un seul et même Plan Climat. En réalité, le PCAET Loire Angers contient un diagnostic commun et une stratégie territoriale commune mais un plan d'actions subdivisé par EPCI. Ce document s'inscrit dans les objectifs nationaux et internationaux en définissant une stratégie globale et des actions concrètes en matière de : qualité de l'air, sobriété énergétique, énergies renouvelables, réduction de gaz à effet de serre…Chaque EPCI anime son propre réseau mais le portage par le PMLA permet d'avoir une vision globale à l'échelle PCAET et plus largement à l'échelle départementale via le réseau départemental énergie-climat (réseau AEC 49).

- La structure du PCAET

Le PCAET Loire Angers a vocation à constituer l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique et climatique des trois EPCI autour de **5 axes stratégiques, 15 orientations et 50 actions**. Au même titre que tous les PCAET, il contient un diagnostic air-énergie-climat, une stratégie territoriale ainsi qu'un programme d'actions faisant l'objet du bilan à mi-parcours. Si la stratégie est globale et structurante, la mise en œuvre des actions est déclinée à l'échelle des EPCI pour tenir compte de spécificités locales. (*Annexe 1*)

- Le remaniement des indicateurs du plan d'actions

Pour permettre d'évaluer au mieux à mi-parcours ce PCAET, la première étape a été de travailler avec les porteurs d'actions autour des indicateurs du programme d'actions. En effet, lors de l'élaboration du Plan, le nombre d'indicateurs avait déjà été resserré mais il était impossible d'avoir une vision complète sur la possibilité de les mobiliser régulièrement ou non. De plus, de nouveaux indicateurs pertinents ont vu le jour depuis l'adoption du PCAET. L'objectif premier a alors été d'avoir des indicateurs communs aux 3 territoires, gage d'une meilleure lisibilité. Cette simplification des indicateurs du plan d'actions porte de nombreux enjeux. En effet, elle permet un suivi plus régulier des actions du PCAET par des données que l'on sait mobilisables. Cette prise de contact avec les porteurs d'actions permet également d'impulser un travail de suivi annuel, créant une réelle synergie entre tous les acteurs du PCAET ainsi qu'une transparence auprès des citoyens sur ce qui est réalisé sur le territoire.

- Le Pôle comme territoire test pour le département

La restriction du nombre d'indicateurs pour faciliter l'élaboration du bilan à mi-parcours ainsi que le suivi du Plan constituent un travail relativement inédit à l'échelle des PCAET nationaux. En effet, lors de l'élaboration des PCAET, les indicateurs sont multiples, désirant obtenir un suivi exhaustif et détaillé des Plans. Or, lorsque l'on entre dans la phase de bilan, il est indispensable de réadapter le Plan et de se rapprocher des porteurs d'actions pour s'orienter vers la donnée accessible et pertinente pour mesurer l'action. Pour mener à bien cette mission, un groupe de travail a été formé au sein du Réseau AEC 49. Animé par le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML), ce groupe a permis d'aboutir à une liste de partenaires et d'indicateurs communs à l'échelle du département, permettant une harmonisation des pratiques et évitant une sursollicitation des partenaires.

- La méthodologie du bilan

Le travail de bilan des actions a principalement consisté à rencontrer les porteurs d'actions pour faire un point d'étape sur les réalisations, les indicateurs, les éventuelles difficultés rencontrées, les perspectives à venir…

- EPCI : rencontres avec les chargées de mission PCAET et les services en interne
- Partenaires PMLA : rencontres bilatérales/appels/mails
- Partenaires communs à l'échelle départementale : sollicitation commune par le SIEML

1ère partie : L'évaluation globale à mi-parcours du PCAET

Les objectifs chiffrés contenus dans le PCAET

Les objectifs du PCAET concernent :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en accélérant la transition énergétique
- La diminution des consommations d'énergie en activant les leviers de la rénovation énergétique
- L'augmentation de la production d'énergies renouvelables (EnR) en renforçant le mix énergétique sur le territoire
- L'amélioration de la qualité de l'air
- L'augmentation du stockage de carbone sur le territoire

REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

À 2030

-30%
d'émissions de GES par rapport à 1990

À 2050

-75%
d'émissions de GES par rapport à 1990

REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

À 2030

-40%
de consommation d'énergie par rapport à 2012

À 2050

-55%
de consommation d'énergie par rapport à 2012

AUGMENTER LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

En 2030

33%
de taux de couverture EnR (énergie finale)

En 2050

47%
de taux de couverture EnR (énergie finale)

AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

Après 2030

		Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques par rapport à 2005
SO2	Dioxyde de soufre	-77%
NOx	Oxydes d'azote	-69%
COVnm	Composés Organiques Volatiles	-52%
NH3	Ammoniac	-13%
PM 2,5	Particules fines	-57%

Où en est-on de l'atteinte de ces objectifs ?

Les données ci-dessous dressent un état des lieux et illustrent les dynamiques sur le territoire du Pôle Métropolitain Loire Angers.

Ces données proviennent essentiellement du rapport BASEMIS (Version 7) fourni par l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) des Pays de la Loire : Air Pays de la Loire.

LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

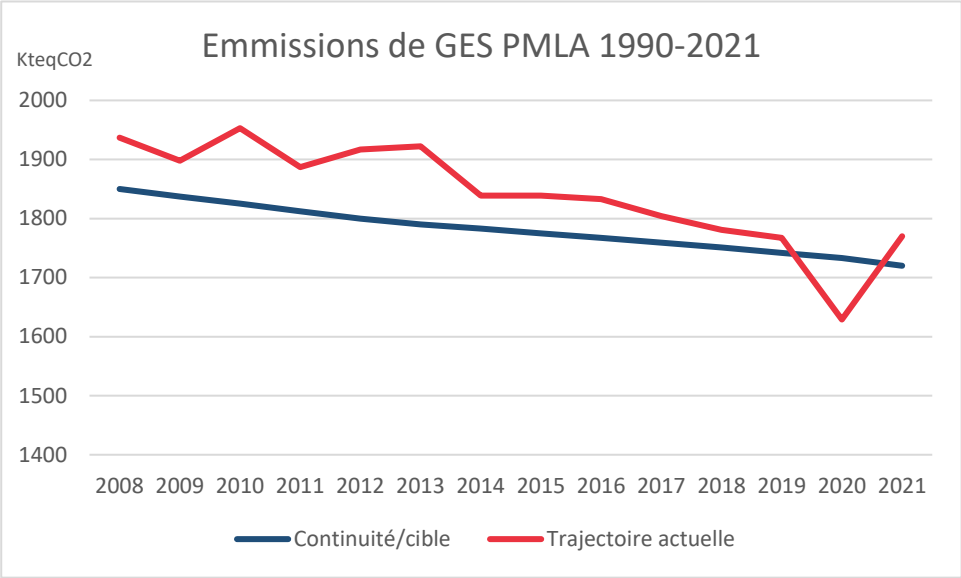

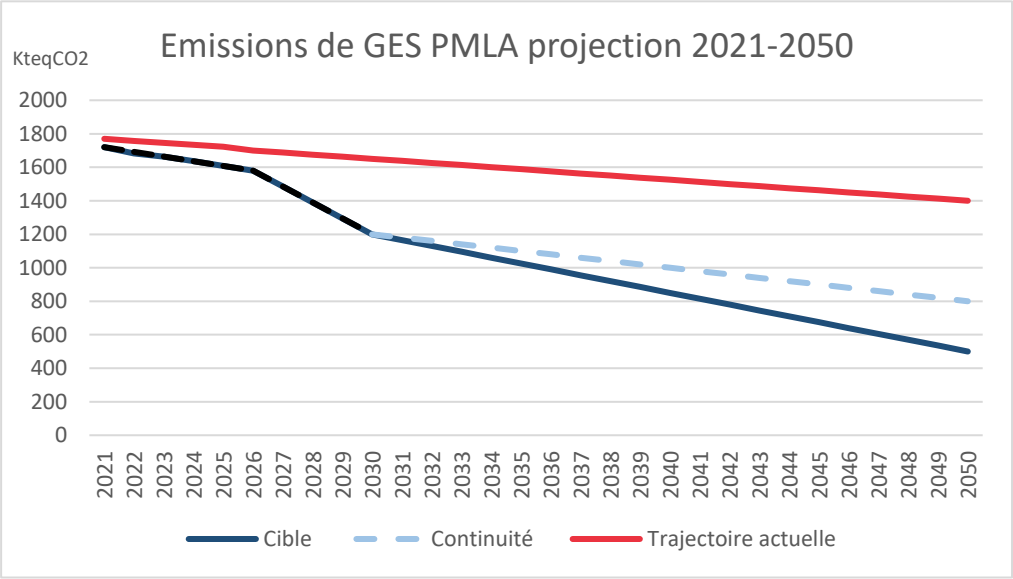

La trajectoire « **cible** » est la transcription des objectifs nationaux et régionaux. Elle constitue la fourchette « haute » des objectifs du PCAET. Il est spécifié que ce niveau ne pourra pas être atteint par la seule action des collectivités et qu'il sera nécessaire de revoir au niveau national les dispositifs réglementaires et d'accompagnement au fil du temps.

La trajectoire « **continuité** » illustre la poursuite et la dynamique ambitieuse installée entre 2020 et 2030. Elle prend en compte les spécificités locales, les marges de manœuvre des territoires et les réalisations actuelles.

La trajectoire **actuelle** se base sur les données déjà recensées sur le territoire et fixe un tendanciel. Elle ne prend pas en compte les projets en cours et leurs futurs impacts.

Pour atteindre les objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), le PMLA devrait réduire ses émissions de GES d'environ 2% par an. Entre 2008 et 2021, celles-ci ont diminuées d'environ 0,7% par an.

Répartition des GES par secteur en 2021 :

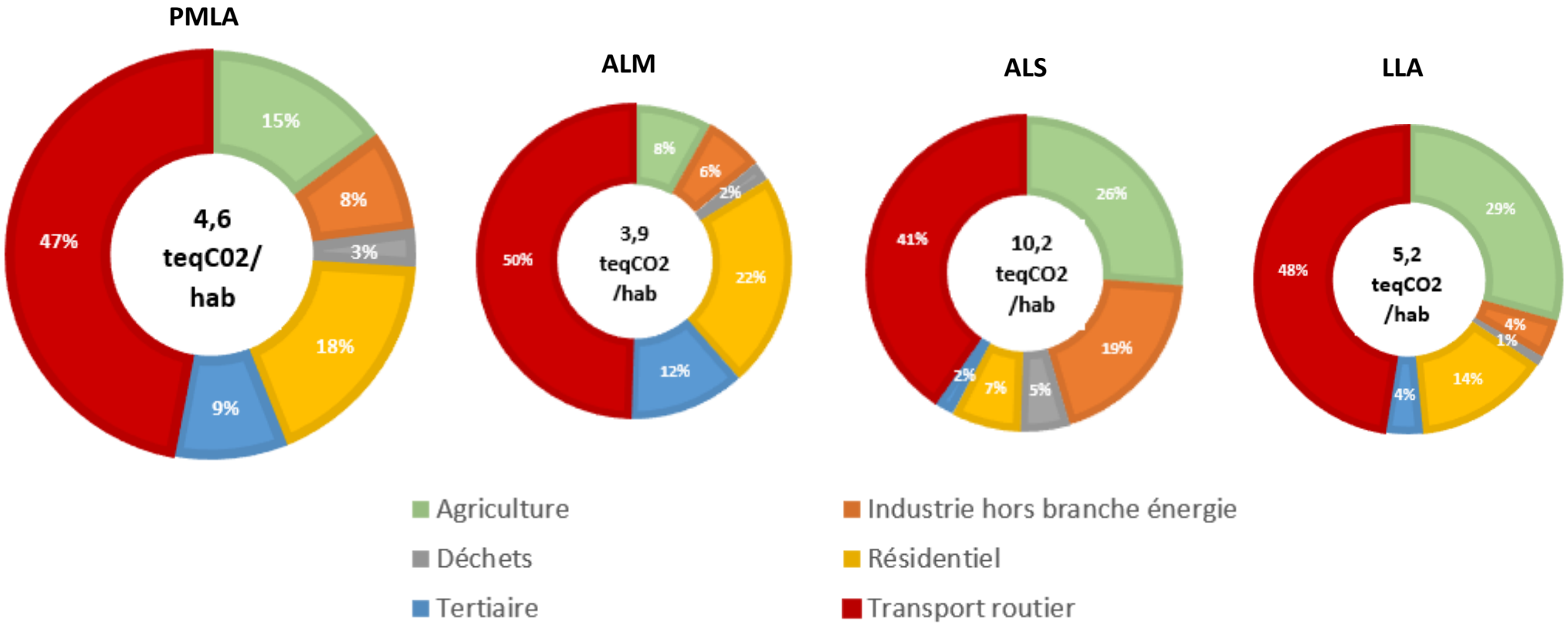

Evolution des émissions de GES par secteur entre 2008 et 2021 : (échelle PMLA)

-9% au total

-16% résidentiel

+2% transports routiers

-17% tertiaire

-27% industrie

-22% déchets

-12% agriculture

LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Répartition des consommations par secteur en 2021 :

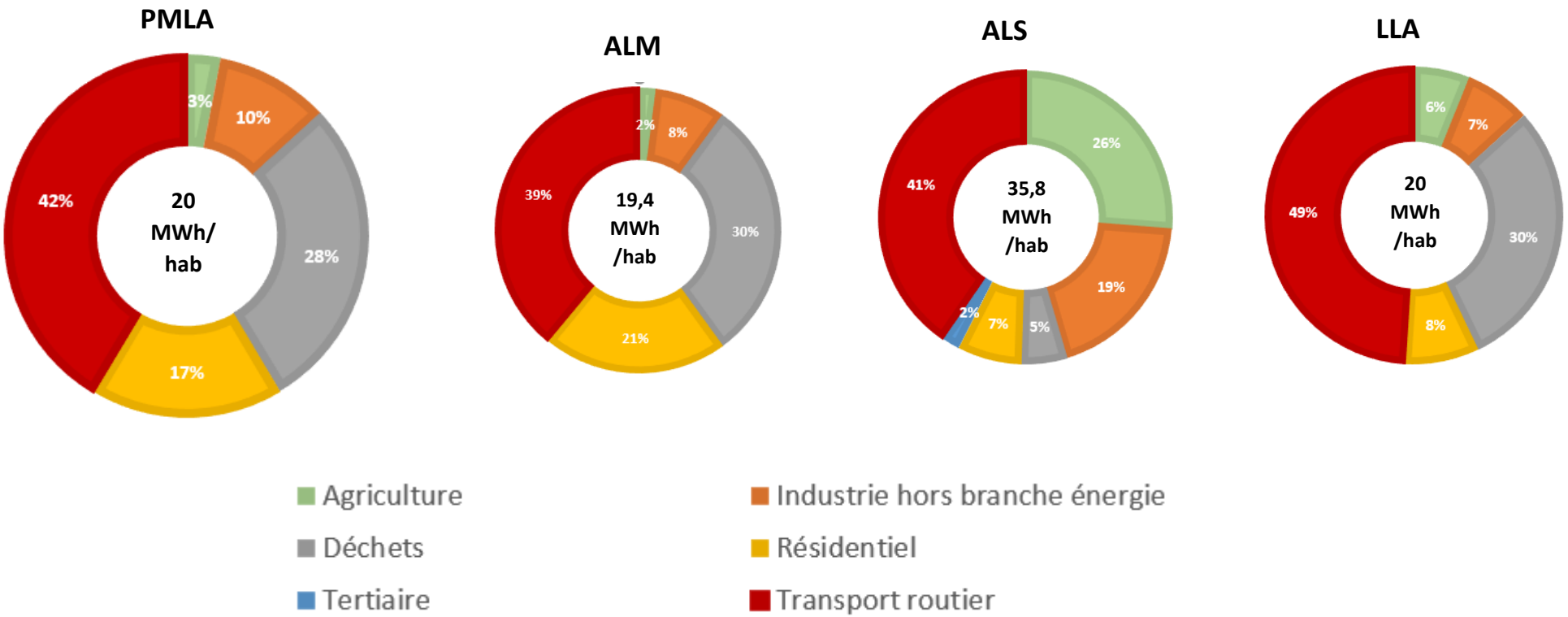

Evolution des consommations par secteur entre 2008 et 2021 : (échelle PMLA)

-1% au total

-7% résidentiel

+5% transports routiers

+3% tertiaire

-14% industrie

+10% agriculture

LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

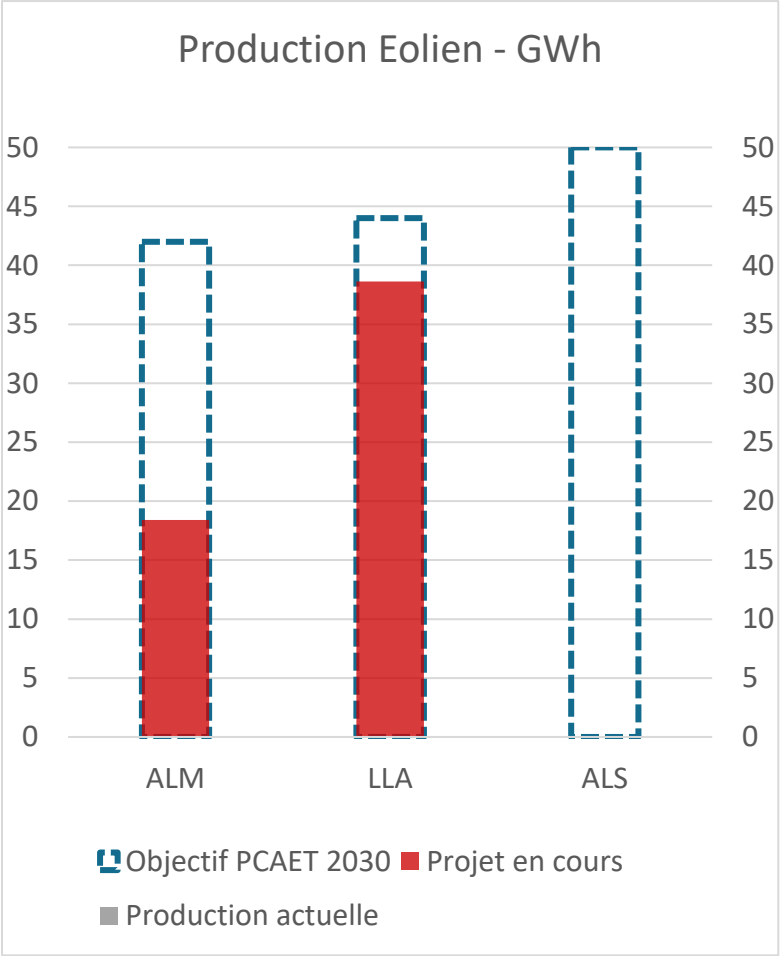

En 2021, la production d'énergie renouvelable du PMLA s'élève à 1033 GWh d'énergie primaire valorisée sous forme de : bois-énergie, biocarburants, hydraulique, méthanisation, pompe à chaleur, solaire photovoltaïque, solaire thermique.

Cette production s'élève à 13,9 TWh au niveau régional et à 2,7 TWh au niveau départemental.

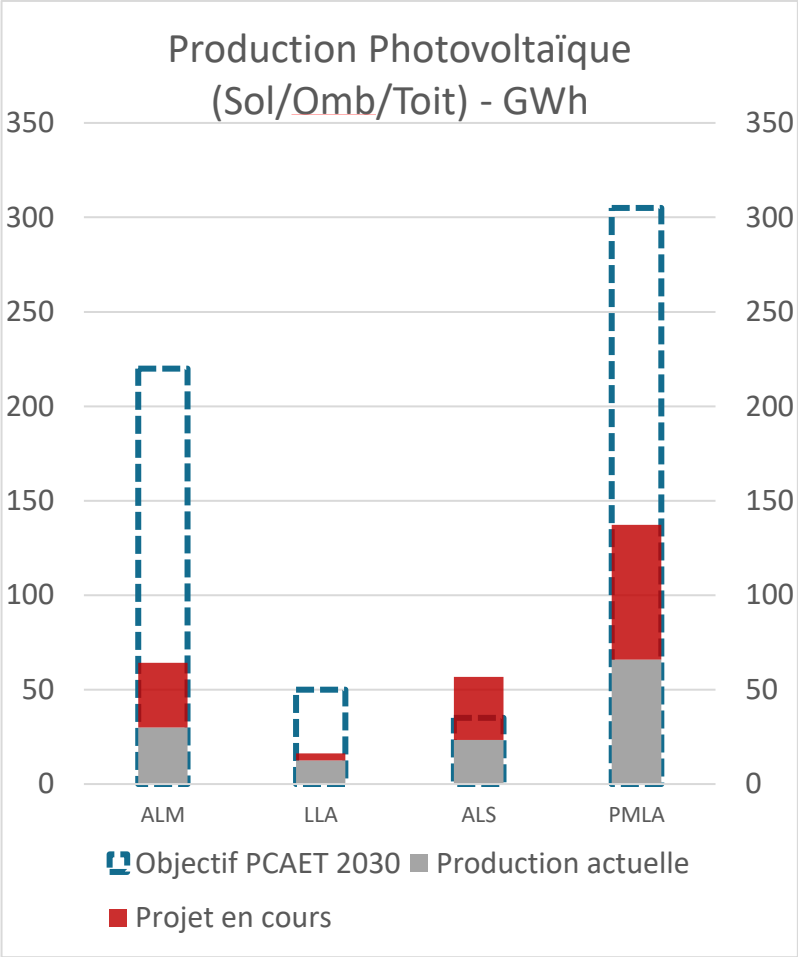

Production d'énergies renouvelables du territoire en 2020 (GWh) :

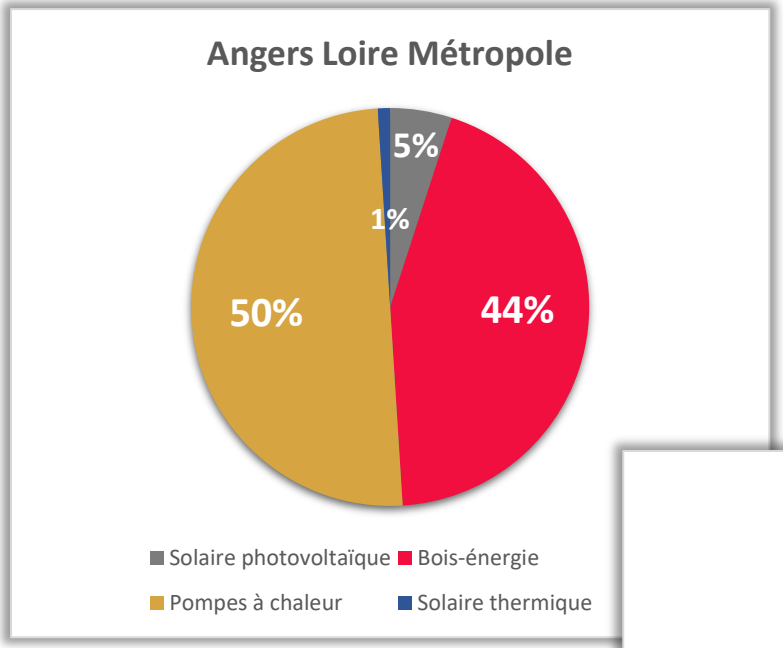

Les EnR couvrent environ 7%* de la consommation du territoire en 2020

**énergie finale*

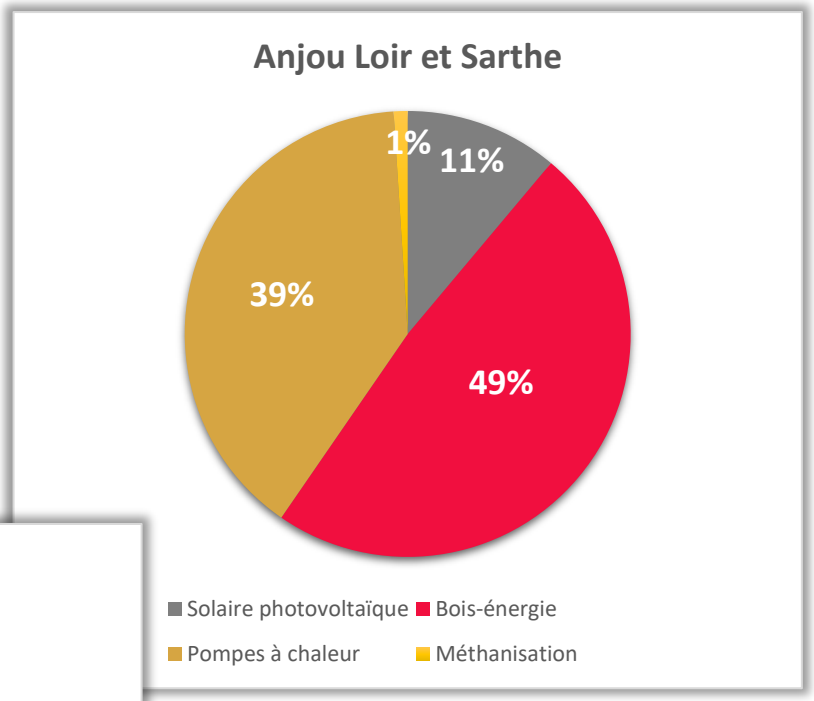

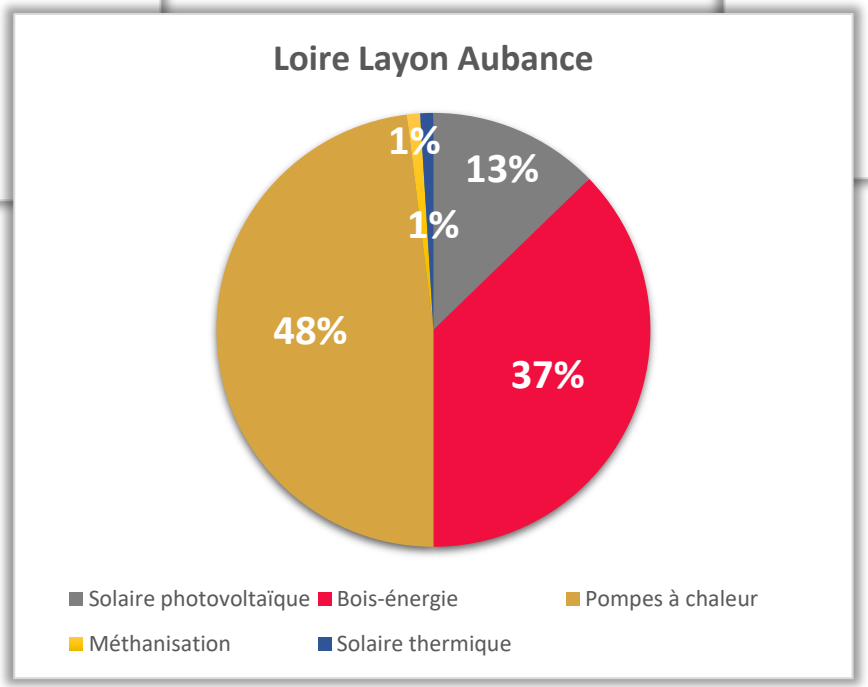

Objectif **2030 :** taux de couverture EnR de **33%**

La consommation énergétique augmentant malgré l'évolution de la production EnR, le taux de couverture reste stable

Il s'agit ici de reprendre les grands indicateurs Air-Energie-Climat (AEC) contenus dans l'évaluation environnementale du Plan Climat.

POPULATION

Recensement de la population (2020)

	PMLA	ALM	ALS	LLA
Habitants	**388 208**	**303 535**	**27 988**	**56 685**
Evolution entre 2014 et 2020	+0,6%/an	+0,75%/an	+0,3%/an	+0,25%/an

Source : AURA

Population par tranche d'âge (2020)

0-14 ans	17,8%	17%	20,8%	20,6%
15-29 ans	21,2%	23,2%	14,9%	13,6%
30-44 ans	17,5%	16,9%	19,5%	19,7%
45-59 ans	18,4%	17,9%	19,9%	20,5%
60-74 ans	15,9%	15,7%	16%	17%
75 ans ou plus	9,1%	9,2%	8,9%	8,7%

Source : INSEE

Nombre d'emplois et branches (population active de 15 à 64 ans) (2020)

Ensemble	147 829	120 310	12 063	15 456
Agriculteurs exploitants	1 644	615	267	762
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8 663	6 465	776	1 422
Cadres et professions intellectuelles supérieures	26 912	24 460	1 027	1 425
Professions intermédiaires	40 252	34 008	2 971	3 273
Employés	40 353	33 361	3 139	3 853
Ouvriers	30 006	21 402	3 883	4 721

Source : INSEE

Sur le territoire du Pôle Métropolitain Loire Angers, la population augmente chaque année, faisant également augmenter le nombre d'actifs sur le territoire. De ce fait, les consommations énergétiques et les émissions de GES (notamment dû aux transports) augmentent également. Le population âgée de 60 à 74 ans est la tranche d'âge qui a le plus augmenté depuis l'adoption du Plan dans les Pays de la Loire. Ceux-ci se déplacent plus et sont plus vulnérables aux effets du changement climatique.

BIODIVERSITE/TERRES

En 2020 :

15,5% d'espaces urbanisés

85,5% d'ENAF

Consommation d'Espace Naturel et Forestier (ENAF) (entre 2008 et 2020)

	PMLA	ALM	ALS	LLA
Consommation d'ENAF en ha	**114,24**	**72,37**	**19,21**	**22,66**

Source : AURA

Entre 2008 et 2020, on note une diminution de la consommation d'espace sur le territoire. La consommation d'espace diminue peu entre 2008 et 2016 mais la tendance change en 2016, permettant d'observer une importante baisse de la consommation d'espace entre 2016 et 2020. En effet, sur le territoire du PMLA, la consommation annuelle d'ENAF a diminué de 38% sur la période 2016-2020 par rapport à la période 2008-2016.

AIR

Parts modales 2022 (EMC2)*

	PMLA	ALM	ALS	LLA
Voitures	**55%**	**51%** *(61%)*	**68%**	**68%**
Transports en commun	**9%**	**9%** *(8%)*	**7%**	**6%**
Vélo	**5%**	**6%** *(3%)*	**2%**	**2%**
Marche à pied	**30%**	**32%** *(25%)*	**21%**	**21%**
Autres	**2%**	**2%** *(2%)*	**1%**	**3%**

**Enquête Mobilité Certifiée Cerema*

Source : AURA

(Les données en italique pour le territoire d'Angers Loire Métropole correspondent aux données issues de l'enquête ménage réalisée en 2012. Le périmètre de l'étude 2021-2022 ayant changé, le territoire d'Anjou Loir et Sarthe et de Loire Layon Aubance ne disposent pas de données antérieures afin de comparer l'évolution des parts modales).

Polluants atmosphériques

Evolution 2008-2021

PM10
Particules fines
→ **Transport routier**, **Agriculture**
-29%

NOX
Oxydes d'azote
→ **Transport routier**
-39%

PM2,5
Particules fines
→ **Résidentiel**
-35%

COVNM
Composé organique volatile
→ **Industrie**, **Résidentiel**
-20%

NH3
Ammoniac
→ **Agriculture**
-13%

SO2
Dioxyde de soufre
→ **Résidentiel**, **Industrie**
-53%

Source : BASEMIS

Immatriculation de véhicules électriques dans le total de véhicules neufs

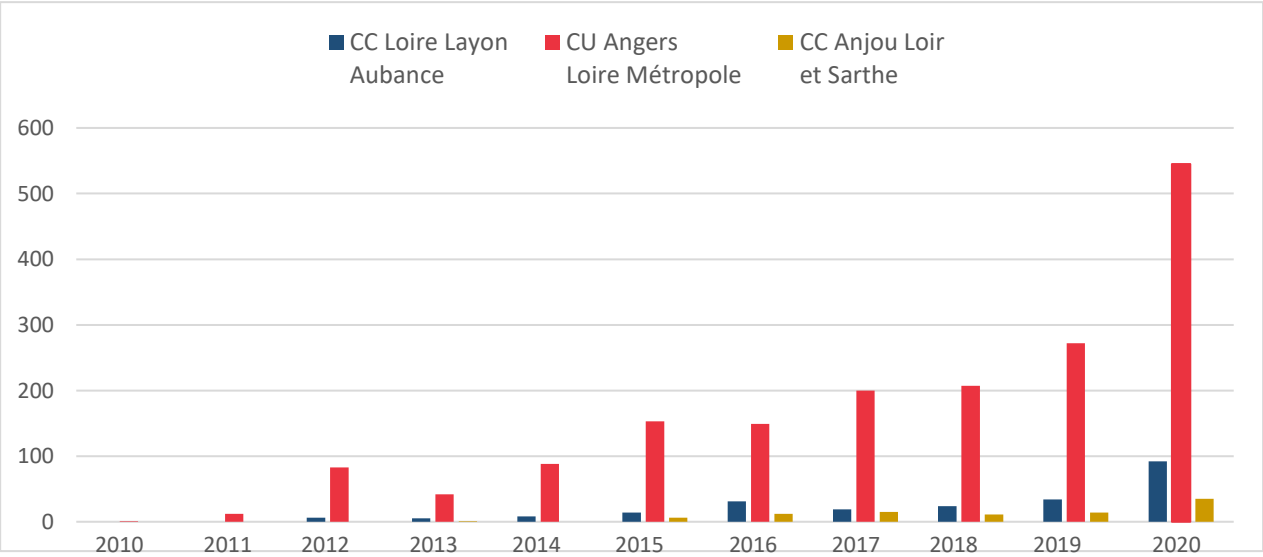

Source : SIEML

Bien que les émissions de polluants atmosphériques aient diminué sur la période 2008-2021, ces dernières années, les émissions liées aux transports et au résidentiel continuent d'augmenter sur le territoire. De plus, le PCAET porte l'objectif d'une immatriculation de plus de 1600 véhicules électriques par an entre 2026 et 2030, la tendance actuelle prouve que l'on est encore loin de cette ambition.

CLIMAT

Séquestration carbone (2021)

Les puits de carbone sont représentés sur un territoire à travers 3 flux : l'accroissement forestier (absorptions), la récolte de bois (émissions), le changement d'utilisation des sols (absorptions ou émissions).

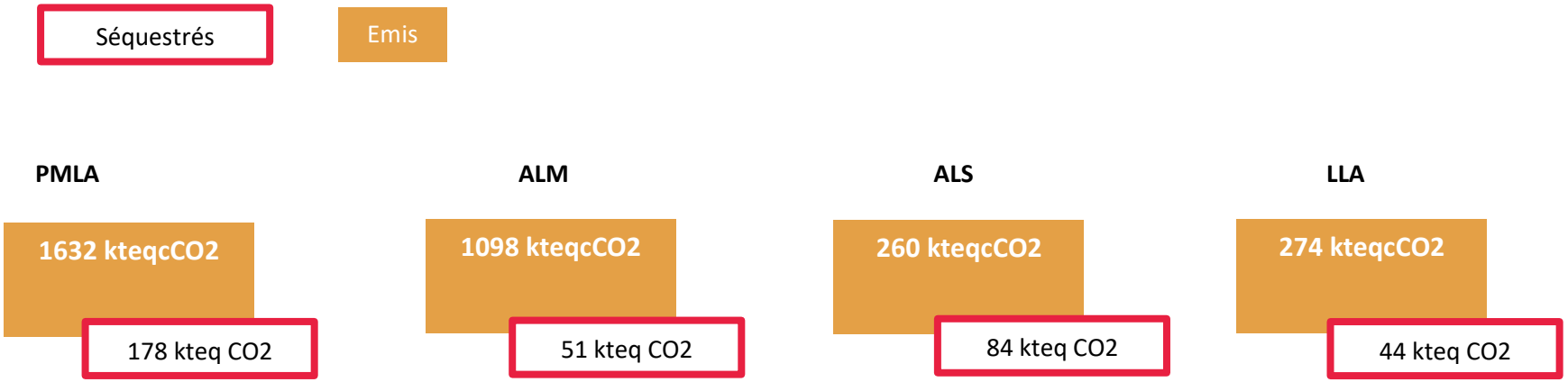

Source : BASEMIS

Le PCAET actuel ne porte pas d'objectifs chiffrés en termes de séquestration carbone, mais on observe très nettement que la séquestration de CO2 est loin de couvrir les nombreuses émissions de GES. Il est important de garder à l'esprit l'objectif cible de réduction de 75% des émissions de GES du PCAET et l'objectif de neutralité carbone. Pour cela, il est indispensable de densifier les puits carbones, la séquestration carbone permise par les puits naturels n'étant pas suffisante.

BIENS MATERIELS

Suivi des arrêtés de catastrophes naturelles (sur le territoire du PMLA)

Année	Arrêté	Péril	Décision
2020	24/11/2020	Sécheresse	Non reconnue
	23/11/2020	Inondations et ou coulées de boue	Reconnue
	15/09/2020	Sécheresse	Non reconnue
	06/07/2020	Inondations et ou coulées de boue	Reconnue
	07/07/2020	Sécheresse	Non reconnue
	17/06/2020	Sécheresse	Non reconnue

Année	Arrêté	Péril	Décision
2021	21/12/2021	Sécheresse	Non reconnue
	13/10/2021	Inondations et ou coulées de boue	Non reconnue
	14/09/2021	Sécheresse	Non reconnue
	09/08/2021	Inondations et ou coulées de boue	Reconnue
	23/07/2021	Inondations et ou coulées de boue	Reconnue
	22/06/2021	Sécheresse	Non reconnue
	30/06/2021	Inondations et ou coulées de boue	Reconnue
	18/05/2021	Sécheresse	Non reconnue
	09/03/2021	Sécheresse	Non reconnue

Année	Arrêté	Péril	Décision
2022	22/11/2022	Sécheresse	Non reconnue
	20/09/2022	Sécheresse	Non reconnue
	11/07/2022	Sécheresse	Non reconnue
	24/05/2022	Inondations et ou coulées de boue	Non reconnue
	25/05/2022	Sécheresse	Non reconnue

Année	Arrêté	Péril	Décision
2023	03/04/2023	Sécheresse	Reconnue
	21/02/2023	Sécheresse	Non reconnue

Source : CCR

Depuis l'adoption du Plan Climat, les épisodes de sécheresse sur le territoire se multiplient. Le territoire est de plus en plus vulnérable aux effets du changement climatique.

Part des logements vacants (2019)

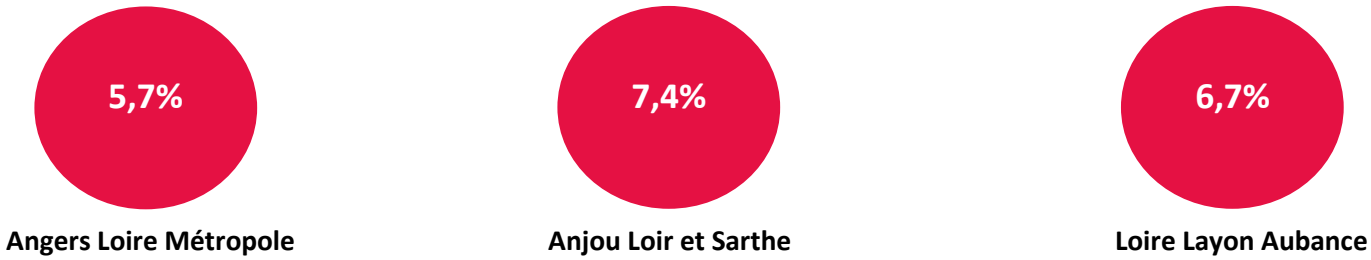

Source : Observatoire des territoires

La part des logements vacants sur le territoire du Pôle Métropolitain est en adéquation avec le taux départemental (6,8%) et régional (6,5%). Il convient de préciser que selon la donnée 2019, la région Pays de la Loire est celle qui connaît le moins de vacance par rapport au reste du territoire national.

Etat d'avancement global du PCAET

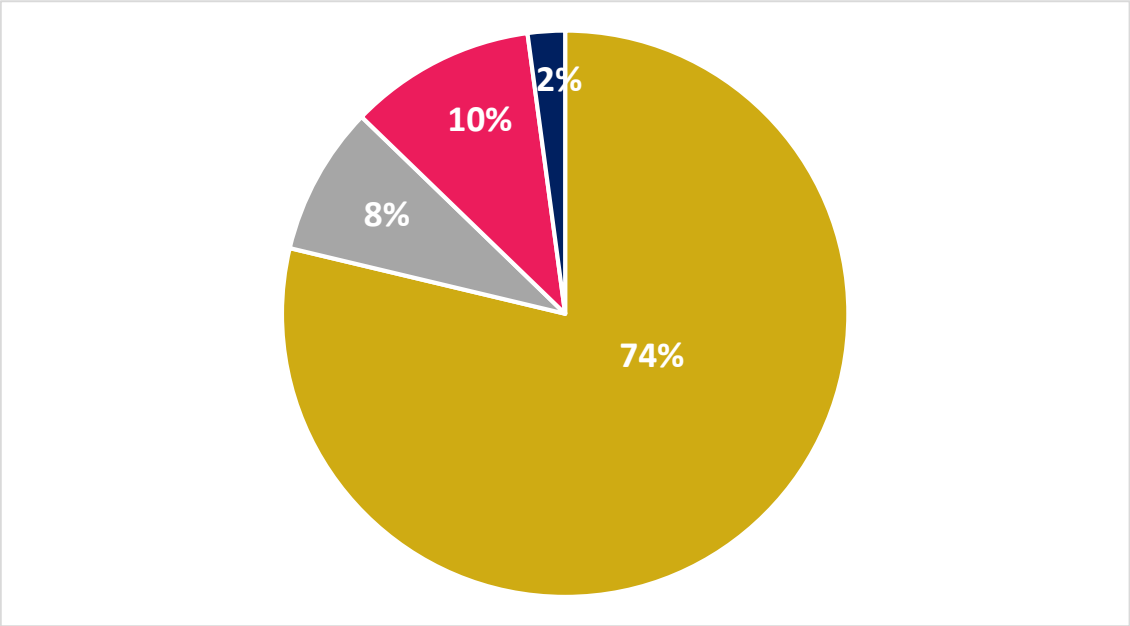

Action réalisée : l'action est réalisée selon les modalités énoncées dans le PCAET (5)

Action en cours : l'action est en cours de réalisation et/ou est une action continue (37)

Action réorientée : l'action a été complétée/modifiée après l'adoption du PCAET (4)

Action non démarrée : l'action n'a pas encore démarrée mais n'est pas abandonnée pour autant (1)

Actions sans état d'avancement *: l'action n'a pas pu être bilantée dans le cadre du bilan (3)*

Etat d'avancement global du PCAET

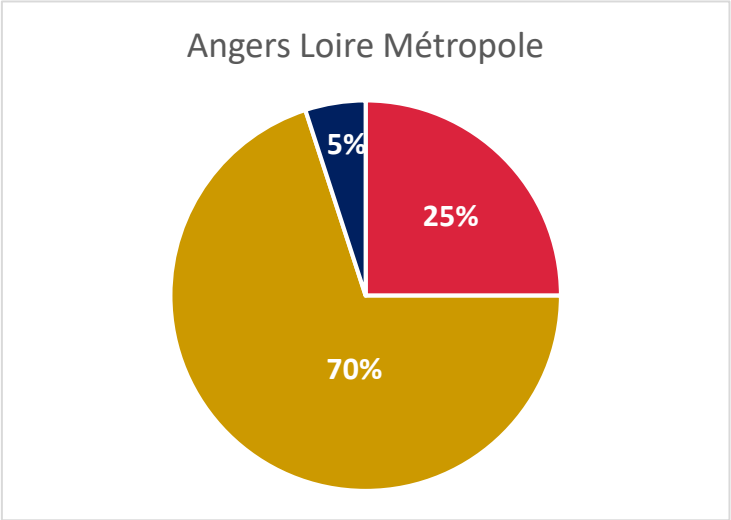

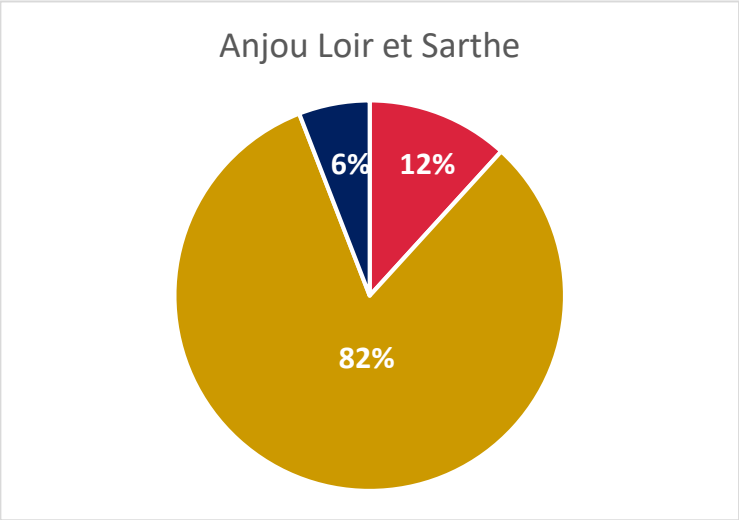

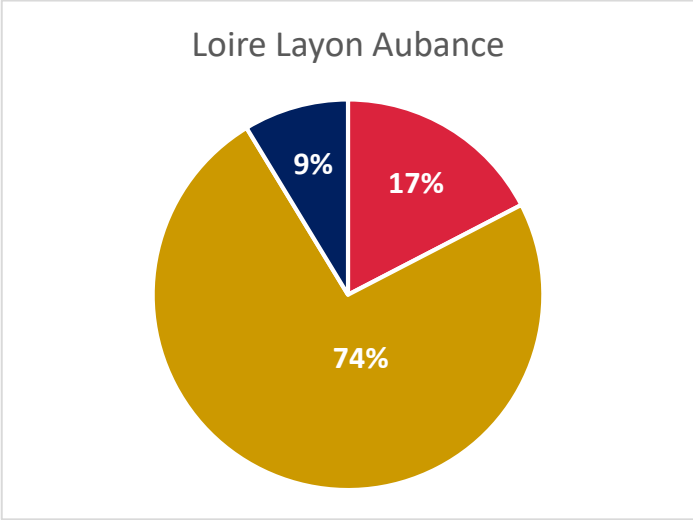

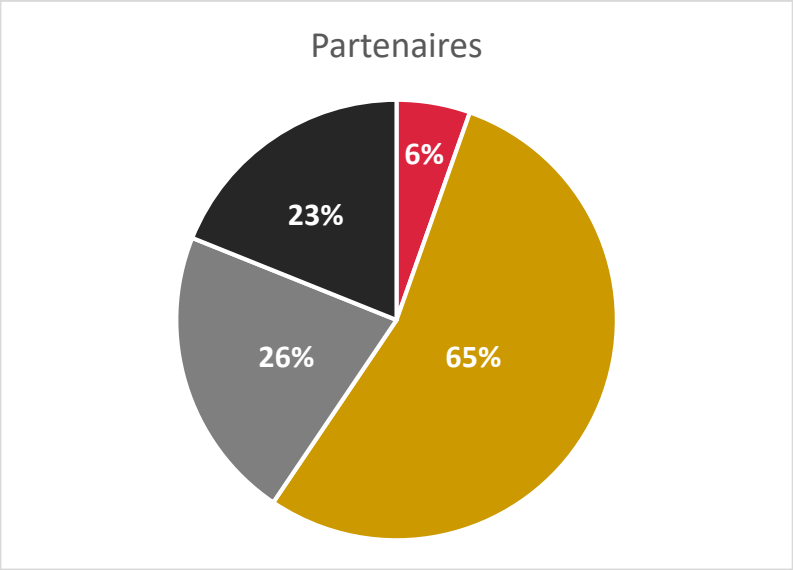

(Total > à 100% car certaines actions sont réorientées et en cours)

Action réalisée : l'action est réalisée selon les modalités énoncées dans le PCAET

Action en cours : l'action est en cours de réalisation et/ou est une action continue

Action réorientée : l'action a été complétée/modifiée après l'adoption du PCAET

Action non démarrée : l'action n'a pas encore démarrée mais n'est pas abandonnée pour autant

Non communiqué

Etat d'avancement par action

Il s'agit ici d'un état des lieux de chacune des actions du PCAET (état d'avancement/informations clés) classées par type de porteurs (PMLA, EPCI, partenaires). Pour chacune des actions, le détail est développé dans le Tome 2 du bilan à mi-parcours.

PMLA

AXE 3 : AMENAGEMENT ET MOBILITES – Aménager le territoire pour favoriser les proximités et les mobilités décarbonées et en améliorant le cadre de vie et la santé humaine

TITRE DE L'ACTION	ETAT D'AVANCEMENT	COMMENTAIRES/INDICATEURS CLES
Faire des documents d'urbanisme des leviers en faveur de la qualité de l'air et du climat		Le SCOT actuellement en révision intègre les objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).
Favoriser la densification des espaces consommés via des études d'optimisation foncière		Le diagnostic BIMBY (« Build In My Back Yard) a été réalisé sur l'ensemble du territoire du PMLA.
Coordonner les réflexions et la mise en œuvre des politiques de mobilité		L'AURA va réaliser pour le PMLA une exploration et une identification des leviers à mobiliser dans le cadre des mobilités pour atteindre la neutralité carbone.

AXE 5 : GOUVERNANCE – Piloter, animer et évaluer le PCAET

TITRE DE L'ACTION	ETAT D'AVANCEMENT	COMMENTAIRES/INDICATEURS CLES
Piloter, animer et évaluer le PCAET		L'animation du PCAET à l'échelle du PMLA doit se renforcer et l'évaluation nécessite l'utilisation d'un outil de suivi opérationnel.

EPCI

AXE 1 : BATIMENTS – Tendre vers un parc immobilier sobre et performant pour permettre aux habitants et entreprises de moins et mieux consommer et concourir à un cadre de vie agréable

TITRE DE L'ACTION	ETAT D'AVANCEMENT PAR EPCI			COMMENTAIRES/INDICATEURS CLES
	ALM	ALS	LLA	
Renforcer les dispositifs d'accompagnement des habitants				Environ 3 500 ménages ont été conseillés par téléphone sur la rénovation de leurs logements par ALISEE sur le territoire du PMLA en 2022.
Réhabiliter et rénover le parc de logements sur le territoire				
Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES des bâtiments publics				ALM a adopté un Plan Energie Bâtiment. Les 2 autres EPCI sont accompagnés par un Conseiller en Energie Partagé mis à disposition par le SIEML.
Accompagner les entreprises et agriculteurs des Pays de Loire dans la maîtrise et l'optimisation de leurs consommation d'énergie				

AXE 2 : PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ENERIGE – Passer du territoire consommateur d'énergie au territoire producteur

TITRE DE L'ACTION	ETAT D'AVANCEMENT PAR EPCI			COMMENTAIRES/INDICATEURS CLES
	ALM	ALS	LLA	
Mettre en place une stratégie territoriale des énergies afin de développer/optimiser les réseaux énergétiques et accompagner le développement des énergies renouvelables				Les 3 territoires déploient actuellement ou vont déployer sur leur territoire un schéma directeur des énergies notamment afin d'augmenter la part des EnR.
Valoriser l'énergie issue des déchets du territoire : réindustrialisation du biopôle				La réindustrialisation de Biopôle est bientôt totale. La société Moulinot a été retenue concernant la valorisation des biodéchets.
Soutenir la filière bois pour améliorer les plans de gestion et l'alimentation des chaufferies				ALM travaille activement avec la SCIC bois-énergie afin d'alimenter les chaufferies bois-énergie via du bois local.
Développer les installations solaires photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics				Un Plan Solaire est prévu pour accélérer le déploiement des EnR sur le territoire dont le solaire sur les toitures du bâti public.
Faire émerger et accompagner les collectifs citoyens pour le développement des EnR				ALS a répondu à l'AAP PollinisER permettant d'accompagner des collectifs de citoyens dans le développement de projets EnR.

AXE 3 : AMENAGEMENT ET MOBILITES – Aménager le territoire pour favoriser les proximités et les mobilités décarbonées et en améliorant le cadre de vie et la santé humaine

TITRE DE L'ACTION	ETAT D'AVANCEMENT PAR EPCI			COMMENTAIRES/INDICATEURS CLES
	ALM	ALS	LLA	
Faire des documents d'urbanisme des leviers en faveur de la qualité de l'air et du climat				La consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers diminue sur les 3 territoires.
Favoriser la densification des espaces consommés via des études d'optimisation foncière				
Favoriser les études d'aménagement stratégiques et programmatiques globales				
Remettre sur le marché des logements vacants pour les primo accédant éligibles à l'OPAH				
Soutenir la construction de logements locatifs sociaux entre bourgs				
Développer des opérations d'aménagement et immobilières exemplaires				
Elaborer un plan de mobilité durable				
Elaborer des plans vélos				Sur ALM, la part modale du vélo a été multipliée par 2 entre 2012 et 2022. LLA a élaboré un schéma intercommunal des itinéraires cyclables et l'usage du vélo sera encore plus développé grâce au Plan de Mobilité Simplifié, dont l'adoption est prévue courant 2024.
Renforcer la politique de transport public autour du développement du tramway				Deux nouvelles lignes de tramway sont désormais opérationnelles sur le territoire d'ALM, permettant au territoire de disposer de 3 lignes, desservant toute l'agglomération.
Identifier et préserver les continuités écologiques du territoire				

Consolider et développer la stratégie biodiversité d'Angers Loire Métropole				ALM élabore actuellement son Plan Biodiversité Milieux et Paysages.
Mettre en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité dans la conduite des projets publics				
Elaborer des plans paysages				
Optimiser les réseaux d'eau				
Protéger et restaurer les éco systèmes aquatiques et les zones humides				

AXE 4 : ADAPTATIONS – Adopter des pratiques et usages adaptés

TITRE DE L'ACTION	ETAT D'AVANCEMENT PAR EPCI			COMMENTAIRES/INDICATEURS CLES
	ALM	ALS	LLA	
Consolider et développer le programme d'adaptation au changement climatique d'Angers Loire Métropole				ALM a adopté son plan d'adaptation au changement climatique en janvier 2023.
Vers un « territoire intelligent » favorisant la transition écologique et l'économie des ressources				Via l'outil Territoire Intelligent, plus de 8000 points lumineux ont déjà été rénovés sur le territoire d'ALM.
Sensibiliser les habitants aux enjeux climatiques et à la nécessaire adaptation des comportements individuels et collectifs				LLA a organisé en septembre 2023 une conférence avec le GIEC Pays de La Loire et sensibilise différents publics via des ateliers Fresque du Climat.
Prévenir les inondations pour s'adapter aux effets du changement climatique				
Développer les actions d'amélioration de la qualité de l'air et d'accompagnement lors des pics de pollution				Des campagnes de mesures sont réalisées mais l'action doit se réorienter pour englober la pollution résiduelle et non les seuls pics de pollution.

Favoriser les pratiques de mobilités durables dans les services des collectivités				Le Défi Mobilité organisé par ALISEE en partenariat avec l'ADEME et la Région Pays de la Loire a réuni plus de 1000 participants sur les 3 EPCI en 2023.
Sensibiliser les habitants à des pratiques vertueuses en matière de consommation énergétique et de qualité de l'air				
Sensibiliser les professionnels et agents des collectivités aux pratiques plus sobres en carbone et en énergie				LLA sensibilise agents et élus par l'organisation de nombreuses Fresques du Climat.
Accompagner le développement des circuits courts et des filières alimentaires locales				Chaque territoire déploie activement son Projet Alimentaire Territorial.
Favoriser les synergies/échanges de flux entre entreprises (économie circulaire)				
Optimiser la collecte et la gestion des déchets afin de faciliter leur réemploi				

PARTENAIRES

AXE 1 : BATIMENTS – Tendre vers un parc immobilier sobre et performant pour permettre aux habitants et entreprises de moins et mieux consommer et concourir à un cadre de vie agréable

TITRE DE L'ACTION	PORTEUR	ETAT D'AVANCEMENT	COMMENTAIRES/INDICATEURS CLES
Réhabiliter et rénover le parc de logements sur le territoire	Angers Loire Habitat		En 2022, 82% du parc de logements ALH était en classe A, B ou C (bien supérieur à la moyenne régionale).
Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES de bâtiments publics	SIEML		Le SIEML aide les collectivités dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques à travers les conseillers en énergie partagé.

Accompagner les entreprises et agriculteurs des Pays de Loire dans la maîtrise et l'optimisation de leurs consommations d'énergie	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire		
Accompagner les entreprises et agriculteurs des Pays de Loire dans la maîtrise et l'optimisation de leurs consommations d'énergie	ORACE		

AXE 2 : PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ENERIGE – Passer du territoire consommateur d'énergie au territoire producteur

TITRE DE L'ACTION	PORTEUR	ETAT D'AVANCEMENT	COMMENTAIRES/INDICATEURS CLES
Mettre en place un schéma directeur des énergies afin de développer/optimiser les réseaux énergétiques et accompagner le développement des énergies renouvelables	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire		
Mettre en place un schéma directeur des énergies afin de développer/optimiser les réseaux énergétiques et accompagner le développement des énergies renouvelables	SIEML		Le SIEML accompagne activement les collectivités dans le déploiement des EnR sur leur territoire (outil de suivi collaboratif, accompagnement à l'élaboration des schémas énergie/climat, études de prospection des gisements de méthanisation, fonds chaleur).
Développer la géothermie de surface sur le territoire	BRGM		
Développer le photovoltaïque sur les toitures privées	SIEML		Cette action est portée par ALISEE qui conseille les habitants sur le solaire photovoltaïque.

Développer le photovoltaïque sur les toitures des bâtiments publics	SIEML		Un nouveau cadastre solaire est prévu pour 2024.
Optimiser la gestion des réseaux électriques et faciliter l'intégration des EnR	ENEDIS		Cette action a été portée à l'échelle départementale.
Optimiser la gestion des réseaux électriques et faciliter l'intégration des EnR	SIEML		
Faire émerger et accompagner les collectifs citoyens pour le développement des EnR	ELLA		
Faire émerger et accompagner les collectifs citoyens pour le développement des EnR	ALISEE		Cette action se décline désormais en 3 sous-actions : - Faire émerger et structurer des collectifs citoyens pour le développement d'EnR - Soutenir juridiquement, administrativement, techniquement des collectifs citoyens pour le développement d'EnR (CoWatt) - Accompagner (plaidoyer, formations, mise en lieu, réseau) le développement des EnR citoyennes (RECIT)

AXE 3 : AMENAGEMENT ET MOBILITES – Aménager le territoire pour favoriser les proximités et les mobilités décarbonées et en améliorant le cadre de vie et la santé humaine

TITRE DE L'ACTION	PORTEUR	ETAT D'AVANCEMENT	COMMENTAIRES/INDICATEURS CLES
Identifier et traiter les îlots de chaleur urbains	AURA		45 zones de surchauffe urbaine habitées ont été identifiées par l'AURA sur le territoire du PMLA.
Elaborer un plan de mobilité durable	SIEML		Le SIEML participe à l'installation de nombreuses bornes de recharge sur le domaine public.
Optimiser la gestion des prairies à l'échelle des exploitations pour des exploitations plus résilientes et capable de stocker du carbone	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire		La Chambre d'Agriculture réalise un état des lieux des prairies et de leurs évolutions via le réseau Pousse de l'Herbe.
Développer des pratiques agricoles en faveur du stockage du carbone et de la lutte contre l'érosion des sols (agroforesterie, plantations d'arbres et de haies…)	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire		
Réduire les prélèvements d'eau dans le milieu et en assurer sa qualité	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire		

AXE 4 : ADAPTATIONS – Adopter des pratiques et usages adaptés

TITRE DE L'ACTION	PORTEUR	ETAT D'AVANCEMENT	COMMENTAIRES/INDICATEURS CLES
Encourager la transition du secteur agricole face aux changements climatiques et attentes sociétales	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire		
Développer le covoiturage domicile-travail	ALISEE		Nouvel intitulé : réduire l'autosolisme en accompagnant les citoyens à l'écomobilité. 4 sous actions nouvellement développées : - Défi mobilité pro - Défi mobilité scolaire - Accompagnement à l'écomobilité interpro - Accompagnement à l'écomobilité des scolaires
Développer le covoiturage domicile-travail	SIEML		
Favoriser la découverte des nouveaux véhicules électriques individuels	ALISEE	**SUPPRIMEE**	Cette action est intégrée dans l'action générale : réduire l'autosolisme.
Sensibiliser les habitants à des pratiques vertueuses en matière de consommation énergétique et de qualité de l'air	ALISEE		Cette action fait référence à 3 sous-actions : le Défi Class'Energie (anciennement Défi Etablissement Energie), le Défi Déclis (anciennement Défi à Energie Positive), le Défi AMU (anciennement Défi MAGE).
Lutter contre la précarité énergétique	ALISEE	**NOUVEAU**	Cette action nouvelle se décline en 4 sous-actions : - L'AMU sans travaux - Les Ateliers eau/énergie dans l'habitat - La formation des professionnels - Le programme « chauffe-toi »

Sensibiliser les habitants à des pratiques vertueuses en matière de consommation énergétique et de qualité de l'air	ENEDIS		Cette action a été réalisée il y a 2 ans dans le cadre du déploiement des compteurs Linky, elle est aujourd'hui terminée.
Sensibiliser les professionnels et agents des collectivités aux pratiques plus sobres en carbone et en énergie	ALISEE		L'action Acte'Immo (à destination des professionnels de l'immobilier) est réalisée. Aujourd'hui, le Défi « Bureau A Energie Positive » se développe sur le territoire.
Sensibiliser les professionnels et agents des collectivités aux pratiques plus sobres en carbone et en énergie	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire		
Accompagner le développement des circuits courts et des filières alimentaires locales	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire		
Limiter la consommation et encourager le développement de l'économie circulaire	SMITOM Sud Saumurois		Cette action est désormais portée par 3RD Anjou. En 2022, 135 tonnes de déchets des déchèteries ont été détournées vers le réemploi à l'écocyclerie ECLLA.
Promouvoir et développer un réseau d'acteurs économiques de l'écoconstruction solidaire	ECHOBAT		Le nombre d'adhérents au réseau, de formations et de chantiers ont augmentés sur le territoire du PMLA. L'enjeu reste d'étendre les partenariats aux collectivités.
L'arbre et le bois en région angevine : développer la filière en faveur du stockage carbone	Atlanbois		Cette action est désormais portée par FIBOIS Pays de la Loire qui développe des opérations immobilières utilisant des matériaux biosourcés.

3ème partie : Le bilan de la gouvernance et de l'animation

Le Pôle Métropolitain Loire Angers est le coordinateur du PCAET.

Le Pôle est également porteur directement de certaines actions :

- **Action 13** : Faire des documents d'urbanisme des leviers en faveur de la qualité de l'air et du climat
- **Action 14** : Favoriser la densification des espaces consommés via des études d'optimisation foncière
  - Réalisation de l'étude BIMBY
- **Action 20** : Coordonner les réflexions et la mise en œuvre des politiques de mobilités
- **Action 50** : Piloter, animer et évaluer le Plan Climat Air Energie Territorial

De plus, le PMLA est un relais de communication et permet au Plan Climat de prendre vie au fil des ans notamment par l'organisation de Comités techniques et de Comités de pilotage organisés avec les acteurs du territoire en lien avec le PCAET (chargés de missions PCAET des EPCI, élus des EPCI, AURA, SIEML).

Ce bilan à mi-parcours est alors l'occasion de faire un point d'étape sur l'animation du PCAET depuis son adoption.

TYPES	AU TOTAL (entre décembre 2020 et septembre 2023)			
Comités techniques	2			
Comités de pilotage	5			
Rencontres PMLA-EPCI	Régulières			
Rencontres PMLA/partenaires	Au moins 1 échange / partenaire			
Réunions Conseil de Développement Loire Angers (CODEV)	2			
Participation aux évènements énergie climat	Réseau AEC 49	Journée Planification énergie climat SIEML/Energie demain	Assises de la transition énergétique	Journée qualité de l'air CNFPT
	4	1	1	1

Ces rencontres ont permis de rappeler le rôle du PMLA dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat, en particulier son rôle de coordinateur auprès des porteurs d'actions. L'enjeu auprès des partenaires a été d'expliquer le portage à 3 EPCI, de suivre leurs actions et d'être attentif à leurs attentes concernant l'animation du Plan.

Suivi et animation du PCAET via les documents structurants de l'EPCI (Schéma directeur énergie climat, Plan Vélo, Plan d'adaptation au changement climatique…)

Suivi en interne et utilisation du PCAET comme document structurant pour impulser des actions avec le réseau de partenaires du territoire

Suivi et animation du PCAET via le projet de territoire

+

- Le bilan permet de redynamiser les échanges avec le réseau des partenaires
- Les EPCI font vivre les actions dans le cœur de leurs politiques
- La mobilisation des 3 territoires s'illustre lors des COPIL

–

- Les partenaires ne sont que très peu sollicités en dehors des exigences réglementaires
- Les EPCI ont peu de temps pour animer en interne le réseau des partenaires
- Peu de liens ont été crées entre les EPCI et les partenaires porteurs d'actions
- Le suivi et l'animation du PCAET varient fortement d'un territoire à l'autre
- Le peu de communication sur le PCAET est en partie lié à l'absence d'outil de suivi

L'animation doit être renforcée pour permettre une meilleure lisibilité sur le portage du PCAET par le PMLA et créer du lien entre les EPCI et les partenaires du territoire. Plusieurs solutions sont envisagées (comités de suivi intégrant les partenaires extérieurs, ateliers d'échange de bonnes pratiques, animations sur des thématiques cohérentes à l'échelle du PMLA…).

4ème partie : Les freins et les leviers à l'action locale

Les forces du Plan Climat Loire Angers

Le portage du PCAET à l'échelle du Pôle Métropolitain Loire Angers présente de forts atouts et principalement il permet le déploiement d'actions à une **échelle représentative du bassin de vie**. Par exemple, les résidents du PMLA travaillent principalement sur le territoire d'Angers Loire Métropole, les actions concernant les mobilités et la qualité de l'air sont ainsi plus cohérentes lorsqu'elles sont portées sur ce périmètre. Il en est de même pour les actions qui concernent la production d'énergies renouvelables. Les territoires se doivent de respecter les objectifs fixés à l'échelle régionale, pour cela ils produisent chacun selon le potentiel identifié sur leur territoire afin d'assurer un certain mix énergétique sur l'ensemble du PMLA.

De plus, ce triple portage permet une **entraide entre territoires** pourtant différents de par leurs spécificités géographiques (artificialisation, espaces naturels, potentiel EnR, biodiversité…) ainsi que de par les politiques internes qui y sont lancées. En effet, les comités de pilotage permettent un **échange de bonnes pratiques** et de **partage d'expériences**. Ils sont l'occasion d'impulser de nouvelles actions pour les EPCI (ex. : lancer un schéma ou un plan spécifique) ou permettent de réfléchir à des actions à porter plus largement à l'échelle du Pôle Métropolitain (ex. : lancer une plateforme de covoiturage).

Le PCAET Loire Angers porté par le Pôle Métropolitain permet également de valoriser des actions portées par des acteurs du territoire qui agissent sur les 3 EPCI donnant ainsi une vision plus globale de leurs activités (ex. : Chambre d'Agriculture, ALISEE, Orace…).

Les limites observées lors du suivi du Plan

Le bilan des Plans Climats est certes l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement, permettant de valoriser les réussites et réalisations. Cependant, il permet aussi de **constater ce qui peine à avancer** et de réfléchir aux **leviers à activer** pour rendre opérationnel ce qui ne l'est pas encore.

Si les 3 EPCI s'inspirent de leurs projets mutuels, ceux-ci disposent d'outils en interne qui sont différents et n'avancent pas selon les mêmes échéances. De plus, ils ne se dotent pas tous des mêmes documents opérationnels (PLU, schéma directeur énergie/climat, plan vélo…). Si cela prouve une vraie mobilisation des EPCI sur les sujets énergie/climat, il est **primordial que toutes les démarches s'articulent** et se concilient avec les objectifs et actions du PCAET.

Le grand nombre de démarches engagées sur l'ensemble du territoire du PMLA prouve la difficile lisibilité du PCAET et soulève le fort enjeu de communication pour une meilleure compréhension.

Il serait donc indispensable d'utiliser **un outil de pilotage commun** pour suivre annuellement le PCAET, sans se limiter aux exigences réglementaires tel que le bilan à mi-parcours.

Le portage à une échelle plus large que l'EPCI rend aussi difficile son animation (cf. partie 3). Il est nécessaire de **coconstruire une organisation et une animation** claire en identifiant d'abord quels sont les besoins d'animation à l'échelle des 3 EPCI et à l'échelle du PMLA.

5ème partie : l'articulation avec les documents cadres

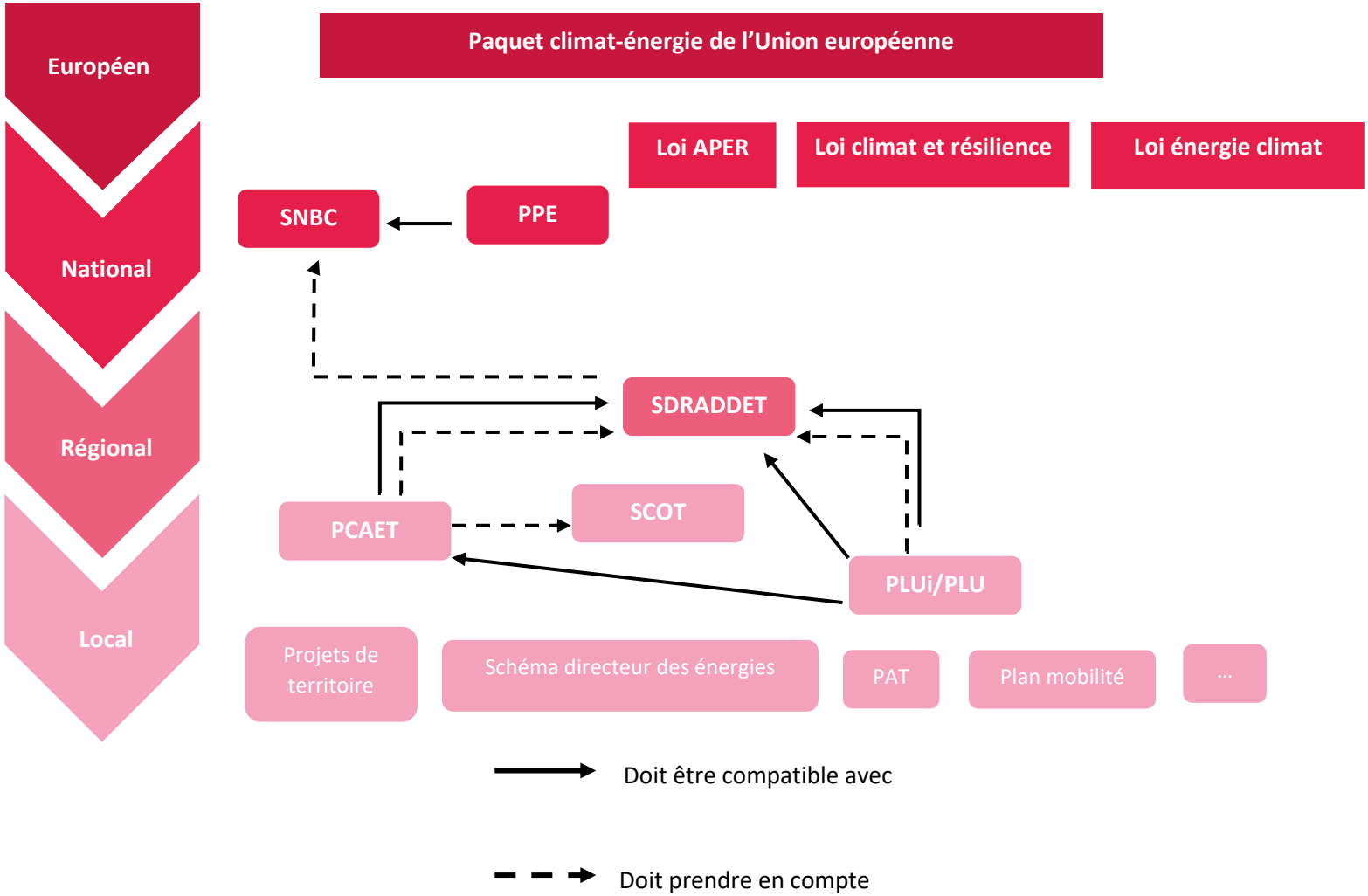

NIVEAU NATIONAL

Les évolutions législatives relatives aux sujets Air Energie Climat sont nombreuses et certains textes fondamentaux ont vu le jour depuis l'adoption du PCAET Loire Angers. Cela est notamment le cas de la **Loi Climat Résilience** du 22 août 2021 qui impose de nouvelles exigences dans ces domaines. Le PCAET doit ainsi tendre vers les exigences de cette loi qui sera pleinement intégrée à la nouvelle stratégie du PCAET révisé. Par exemple, l'article 19 impose dans le programme d'actions des PCAET, un volet spécifique à la maîtrise de la **consommation énergétique de l'éclairage public et des nuisances lumineuses.** Aussi, dans le cadre de cette loi, le **volet Air des plans d'actions doit être renforcé** (article 121). Dans le même sens, l'article 119 prévoit la mise en place d'une **Zone à Faible Emissions** pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants d'ici 2025 sauf dérogations précisées par décret.

Promulguée le 10 mars 2023, la **loi d'Accélération des Energies Renouvelables** poursuit divers objectifs tels que la **planification du déploiement des EnR** sur les territoires, la **simplification des procédures d'autorisation des projets d'EnR**, la **mobilisation des espaces déjà artificialisés**, le **partage de la valeur** des projets d'EnR avec les territoires qui les accueillent. Une des mesures phares de la loi est la **définition de Zones d'Accélération**. Bien que la décision d'identification des zones appartienne aux communes, les réflexions seront menées à l'échelle des EPCI. Ces zones pourront ensuite être intégrées dans les documents d'urbanisme par le biais d'une modification simplifiée.

SRADDET PAYS DE LA LOIRE

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Pays de la Loire a été adopté par le Conseil Régional **les 16 et 17 décembre 2021.** Pour rappel, le PCAET doit être compatible avec les règles du SRADDET et prendre en compte ses objectifs. Depuis 2022, une procédure de modification du SRADDET est en cours pour intégrer la Loi Climat et Résilience et plus précisément la trajectoire territorialisée vers le **Zéro Artificialisation Net (ZAN)**. De plus, une seconde modification interviendra après 2023 sur le **Volet Energie**. Ainsi, dès lors que le SRADDET sera modifié, le PCAET révisé devra se mettre en conformité avec celui-ci intégrant ces nouvelles exigences concernant l'artificialisation des sols et la production d'énergies renouvelables.

SCOT LOIRE ANGERS

Comme l'est le PCAET, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Loire Angers est porté par le Pôle Métropolitain Loire Angers couvrant les territoires d'Angers Loire Métropole, Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance. Le SCOT Loire Angers est en cours de révision pour se **mettre en cohérence avec l'ordonnance de Modernisation de juin 2020 ainsi qu'avec la Loi Climat et Résilience**. Cette ordonnance entraîne certaines modification de forme (Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) assoupli, Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) restructuré…) et de fond (intégration du zéro artificialisation nette et des enjeux de transition écologique, énergétique et climatique).

Selon la hiérarchie des normes, le PCAET révisé devra prendre en compte le SCOT révisé.

6ème partie : les perspectives et évolutions futures du PCAET

Le PCAET est en bonne voie d'exécution mais il existe de nombreuses pistes d'amélioration pour la révision du Plan. Il est important de préciser que suite aux arbitrages politiques, le lancement de la révision interviendra début 2024. Le PCAET sera donc soumis à une double temporalité : suivi et bilan final du PCAET 2020-2026, révision du Plan pour une nouvelle version à jour dès 2024.

Voici les préconisations identifiées grâce au bilan pour le nouveau Plan Climat à venir.

Des domaines d'actions à renforcer…

Certains domaines d'actions sur le territoire devraient à l'avenir faire l'objet d'une meilleure mobilisation dans le PCAET pour répondre aux ambitions et objectifs fixés.

- ✓ Les puits carbone
- ✓ Le tourisme durable
- ✓ La formation/sensibilisation aux enjeux de transition écologique
- ✓ Le développement d'outils financiers pour mener la politique énergie-climat
- ✓ L'économie circulaire
- ✓ L'adaptation au changement climatique
- ✓ L'agroforesterie
- ✓ La biodiversité
- ✓ L'amélioration de la qualité de l'air (sans se limiter aux actions en cas de pics de pollution)

Une animation à dynamiser…

- ✓ Convier les partenaires (hors EPCI) à des comités de suivi
- ✓ Intégrer de nouveaux acteurs du territoire
- ✓ Assurer plus de lien entre les 3 EPCI et les partenaires
- ✓ Mettre plus en avant les initiatives locales

Un outil de suivi et d'évaluation opérationnel à manier…

- ✓ Poursuivre annuellement le suivi du PCAET dans l'outil sélectionné
- ✓ Donner un accès autonome à cet outil à chaque porteur d'action
- ✓ Faire de cet outil un tableau de pilotage du PCAET en interne pour les EPCI et un outil d'aide à la décision en externe

Des objectifs à actualiser…

- ✓ Certains objectifs ont été renforcés directement au sein des EPCI (ex : délibération urgence climatique) et doivent être intégrés
- ✓ Des évolutions réglementaires imposent de rendre plus ambitieux certains objectifs (SNBC, PPE…) et doivent apparaître
- ✓ Le scénario +4 degrés annoncé par le Ministre de la Transition écologique doit être intégré
- ✓ Les objectifs de développement des EnR doivent être revu en fonction du potentiel identifié sur le territoire du PMLA

Une forme à restructurer…

- ✓ Définir des actions « chapeaux » et des sous actions pour assurer la pertinence d'un PCAET à 3 EPCI
- ✓ Obtenir un visuel de fiche plus épuré
- ✓ Formaliser les nouvelles fiches et actualiser les fiches existantes

Conclusion

Ce rapport intermédiaire permet d'analyser ce qui a été fait depuis l'adoption du Plan Climat Loire Angers. Il fait le point sur l'état d'avancement du programme d'actions ainsi que sur l'efficacité de la gouvernance actuelle.

A ce jour, on note une vraie mobilisation des acteurs locaux dans la lutte contre le changement climatique bien que le territoire doit encore et toujours s'adapter aux impacts du changement climatique et devenir plus résilient.

Aujourd'hui, sur les 50 actions du PCAET (échelle PMLA), **5 actions sont réalisées**, **37 actions sont en cours**, **4 actions ont été réorientées** et **1 action n'a pas démarré**.

- ✓ Plus précisément pour Angers Loire Métropole **5 actions sont réalisées** et **14 actions sont en cours, 1 action n'a pas démarré**.
- ✓ Concernant Anjou Loir et Sarthe **2 actions sont réalisées**, **14 actions sont en cours**, **1 action n'a pas démarré**.
- ✓ Au sujet de Loire Layon Aubance **4 actions sont réalisées**, **17 actions sont en cours**, **2 actions n'ont pas démarré**.

La gouvernance et l'animation sont à renforcer même si le suivi pour les 3 années à venir sera plus efficace grâce à l'utilisation d'un outil de reporting et à la dynamique territoriale instaurée par le bilan.

ANNEXE 1 : Le programme d'actions

Page	Territoire				Actions
	ALS	ALM	LLA		
AXE 1 : BÂTIMENTS - Tendre vers un parc immobilier sobre et performant pour permettre aux habitants et entreprises de moins et mieux consommer et concourir à un cadre de vie agréable					
Orientation 1 : Améliorer l'efficacité énergétique des logements					
1	ALS	ALM	LLA	**1**	**Renforcer les dispositifs d'accompagnement des habitants**
5	ALS	ALM	LLA	**2**	**Réhabiliter et rénover le parc de logements sur le territoire**
Orientation 2 : Développer l'exemplarité des bâtiments publics en matière d'efficacité énergétique et d'émission de GES					
8	ALS	ALM	LLA	**3**	**Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES des bâtiments publics**
Orientation 3 : Accompagner les acteurs économiques dans leurs démarches d'efficacité énergétique					
13	ALS	ALM	LLA	**4**	**Accompagner les entreprises et agriculteurs des Pays de Loire dans la maîtrise et l'optimisation de leurs consommations d'énergie**
AXE 2 : PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE - Passer du territoire consommateur d'énergie au territoire producteur					
Orientation 4 : Optimiser les réseaux énergétiques et développer les filières d'énergies renouvelables					
17	ALS	ALM	LLA	**5**	**Mettre en place une stratégie territoriale des énergies afin de développer/optimiser les réseaux énergétiques et accompagner le développement des énergies renouvelables**
26		ALM		**6**	**Valoriser l'énergie issue des déchets du territoire : réindustrialisation de biopôle**
28		ALM		**7**	**Soutenir la filière bois pour améliorer les plans de gestion et l'alimentation des chaufferies**
31	ALS	ALM	LLA	**8**	**Développer la géothermie de surface sur le territoire**
32	ALS	ALM	LLA	**9**	**Développer le photovoltaïque sur les toitures privées**
33	ALS	ALM	LLA	**10**	**Développer les installations solaires photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics**
36	ALS	ALM	LLA	**11**	**Optimiser la gestion des réseaux électriques et faciliter l'intégration des énergies renouvelables**
Orientation 5 : Accompagner le développement des projets citoyens					
39	ALS	ALM	LLA	**12**	**Faire émerger et accompagner les collectifs citoyens pour le développement d'énergies renouvelables**
AXE 3 : AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉS - Aménager le territoire pour favoriser les proximités et les mobilités décarbonées et en améliorant le cadre de vie et la santé humaine					
Orientation 6 : Intégrer les enjeux climatiques dans les documents de planification et limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels					
45	ALS	ALM	LLA	**13**	**Faire des documents d'urbanisme des leviers en faveur de la qualité de l'air et du climat**
50	ALS	ALM	LLA	**14**	**Favoriser la densification des espaces consommés via des études d'optimisation foncière**
53			LLA	**15**	**Favoriser les études d'aménagement stratégiques et programmatiques globales**
54			LLA	**16**	**Remettre sur le marché des logements vacants pour les primo accédant éligibles à l'OPAH**
55			LLA	**17**	**Soutenir la construction de logements locatifs sociaux en centre bourgs**

Orientation 7 : Développer l'approche environnementale de l'aménagement pour anticiper les impacts du changements climatique					
56	ALS	ALM	LLA	**18**	**Développer des opérations d'aménagement et immobilières exemplaires**
60	ALS	ALM	LLA	**19**	**Traiter les îlots de chaleur urbains**
Orientation 8 : Renforcer les aménagements en faveur des mobilités durables, faibles émettrices en carbone					
62	ALS	ALM	LLA	**20**	**Coordonner les réflexions et la mise en œuvre des politiques de mobilités**
63	ALS	ALM	LLA	**21**	**Élaborer des plans de mobilité durable**
66		ALM	LLA	**22**	**Élaborer des plans vélo**
69		ALM		**23**	**Renforcer la politique de transport public autour du développement du tramway**
Orientation 9 : Préserver et reconquérir la biodiversité pour atténuer les effets du changement climatique					
71	ALS		LLA	**24**	**Identifier et préserver les continuités écologiques du territoire**
73		ALM		**25**	**Consolider et développer la stratégie biodiversité d'Angers Loire Métropole**
75			LLA	**26**	**Mettre en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité dans la conduite des projets publics**
76	ALS	ALM	LLA	**27**	**Optimiser la gestion des prairies pour des exploitations plus résilientes et capables de stocker du carbone**
78	ALS	ALM	LLA	**28**	**Développer des pratiques agricoles en faveur du stockage du carbone et de la lutte contre l'érosion des sols**
80		ALM	LLA	**29**	**Elaborer des plans paysages**
Orientation 10 : Préserver la ressource en eau et les éco-systèmes					
83	ALS	ALM	LLA	**30**	**Optimiser les réseaux**
88	ALS	ALM	LLA	**31**	**Réduire les prélèvements d'eau dans les milieux et en assurer sa qualité**
90			LLA	**32**	**Protéger et restaurer les éco systèmes aquatiques et les zones humides**
AXE 4 : ADAPTATIONS - Adopter des pratiques et usages adaptés					
Orientation 11 : Accompagner la transition du territoire (connaître la vulnérabilité et savoir comment s'adapter)					
91		ALM		**33**	**Consolider et développer le programme d'adaptation au changement climatique d'Angers Loire Métropole**
93		ALM		**34**	**Vers un « Territoire intelligent » favorisant la transition écologique et l'économie des ressources**
95			LLA	**35**	**Sensibiliser les habitants aux enjeux climatiques et à la nécessaire adaptation des comportements individuels et collectifs**
96	ALS	ALM	LLA	**36**	**Encourager la transition du secteur agricole face aux changements climatiques et aux attentes sociétales**
98	ALS		LLA	**37**	**Prévenir les inondations pour s'adapter aux effets du changement climatique**
100		ALM		**38**	**Développer les actions d'amélioration de la qualité de l'air et d'accompagnement lors des pics de pollution**

Orientation 12 : Encourager des pratiques de mobilité durable					
102	ALS	ALM	LLA	39	**Développer les pratiques alternatives à la voiture individuelle**
104	ALS	ALM	LLA	40	**Favoriser les pratiques de mobilités durables dans les services des collectivités**
108	ALS	ALM	LLA	41	**Favoriser la découverte des nouveaux véhicules électriques individuels**
Orientation 13 : Développer des comportements sobres en énergie et émissions de carbone					
110	ALS	ALM	LLA	42	**Sensibiliser les habitants à des pratiques vertueuses en matière de consommation énergétique et de qualité de l'air**
117	ALS	ALM	LLA	43	**Sensibiliser les professionnels et agents des collectivités aux pratiques plus sobres en carbone et en énergie**
Orientation 14 : Soutenir une agriculture et une alimentation plus durables					
122	ALS	ALM	LLA	44	**Accompagner le développement des circuits courts et des filières alimentaires locales**
Orientation 15 : Développer les pratiques d'économie circulaire et l'usage des éco-matériaux sur le territoire					
128	ALS			45	**Favoriser les synergies / échanges de flux entre entreprises (économie circulaire)**
129			LLA	46	**Limiter la consommation et encourager le développement de l'économie circulaire par les habitants**
130		ALM	LLA	47	**Optimiser la collecte et la gestion des déchets afin de faciliter leur réemploi**
134	ALS	ALM	LLA	48	**Promouvoir et développer un réseau d'acteurs économiques de l'écoconstruction solidaire**
135	ALS	ALM	LLA	49	**L'arbre et le bois en région angevine : développer la filière en faveur du stockage carbone**
AXE 5 : GOUVERNANCE - Piloter, animer et évaluer le PCAET					
137	ALS	ALM	LLA	50	**Piloter, animer et évaluer le PCAET**